



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 689 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue par visioconférence et à huis clos le 1^{er} juin 2020, le règlement numéro 689 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

Le but de ce règlement proposé par la MRC des Laurentides, est d'uniformiser les exigences en matière de disposition des matières résiduelles et d'abroger le règlement existant qui porte le numéro 664.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.


Donné à La Minerve, ce 3 juin 2020.


Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 3 juin 2020, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 juin 2020.


Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière